AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE DE LA VILLE DE SOISSONS

La Ville accorde une aide pour passer le permis sous conditions.
Il faut :

- résider à Soissons depuis au moins 1 an
- être dans un parcours d'insertion
- orienté par un référent
- être en possession du code

Pour tout renseignement : CCAS 03 23 73 25 74 http://ccas@ville-soissons.fr
http://www.ville-soissons.fr/notre-ville/action-sociale-sante/aides-sociales-628.html

Ville de Soissons:
Place de l'Hôtel de ville
02200 - Soissons
http://www.ville-soissons.fr/